

Aucune signification ni convocation au tribunal

Par max59320, le 09/05/2019 à 14:52

Bonjour Maître,

J'ai été condamné à payer les retards de loyers (que je reconnais sans soucis) + remise en état de l'appartement (fuite par la toiture signalée plusieurs fois au propriétaire et à l'agence sans réaction) + nettoyage de l'appartement (que j'avais nettoyé avant de rendre les clés).

J'ai donc été expulsé en juillet 2017. Je n'ai eu aucun état des lieux sortants.

Mon patron a reçu une saisie sur mes rémunérations mais je n'ai jamais eu de convocation pour me signaler le jugement (donc impossible de me défendre) et je n'ai pas eu non plus de signification de jugement, hors celui-ci est mis en application. Entre temps, j'ai bien sur dû déménager, étant à la rue...

Est-il trop tard pour contester le jugement? Si non, comment puis-je faire?

D'avance merci de votre réponse.

Cordialement